



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

07.04.2021

**INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE TENUE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 AVRIL 2021
ET
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES**

Les actionnaires de Kering sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte qui se déroulera le **jeudi 22 avril 2021 à 15 heures (heure de Paris)**.

Compte tenu du prolongement de l'état d'urgence sanitaire et au regard des mesures administratives prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19, l'Assemblée générale se tiendra **à huis clos**, hors la présence physique des actionnaires¹.

L'Assemblée générale sera diffusée en direct et également disponible en différé sur le site Internet de la Société ² : <https://www.kering.com/fr> (rubrique Finance / Informations Actionnaires / Assemblée générale).

L'Assemblée générale se tenant hors la présence physique de ses actionnaires, ceux-ci sont invités à **voter par correspondance ou par Internet**.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par CACEIS Corporate Trust le lundi 19 avril 2021 au plus tard. Par ailleurs, le site de vote par Internet Votaccess est ouvert depuis le jeudi 1^{er} avril 2021 à 9 heures et le restera jusqu'au mercredi 21 avril 2021 à 15 heures (heure de Paris).

Il est rappelé aux actionnaires qu'ils peuvent adresser leurs questions écrites en amont de l'Assemblée générale (de préférence par e-mail à l'adresse AG2021proxy@kering.com), au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale (soit le mardi 20 avril 2021). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Afin de maintenir un dialogue continu et ouvert dans le cadre de cette Assemblée générale à huis clos, la Société offrira la possibilité à ses actionnaires de soumettre directement par écrit leurs questions sur la plateforme de diffusion en direct de l'Assemblée générale disponible sur son site internet. Ces questions seront énoncées de vive voix, avec le nom de l'actionnaire, et répondues en direct au cours de l'Assemblée générale. Ces questions seront traitées dans la limite du temps accordé à la séance des questions/réponses et pourront faire l'objet d'une sélection. Par ailleurs, en cas de questions relatives à un même thème, il pourra être procédé à un regroupement de ces questions.

(1) Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

(2) Sauf raisons techniques rendant impossible ou perturbant gravement cette retransmission.

K E R I N G



Conformément aux dispositions du Code de commerce, les **documents relatifs à l'Assemblée générale** (incluant notamment le document d'enregistrement universel 2020 et le formulaire de vote par correspondance ou par procuration) peuvent être consultés ou téléchargés sur le site Internet de la Société : <https://www.kering.com/fr> (rubrique Finance / Informations Actionnaires / Assemblée générale).

L'avis préalable de réunion, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 17 mars 2021.

L'avis de convocation a été publié dans le BALO et dans le journal d'annonces légales (service de presse en ligne) « Les Affiches Parisiennes » en date du 7 avril 2021.

Les documents préparatoires relatifs à l'Assemblée générale seront tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires à compter de ce jour, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

A propos de Kering

Groupe de Luxe mondial, Kering regroupe et fait grandir un ensemble de Maisons emblématiques dans la Mode, la Maroquinerie, la Joaillerie et l'Horlogerie : Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga, Alexander McQueen, Brioni, Boucheron, Pomellato, Dodo, Qeelin, Ulysse Nardin, Girard-Perregaux, ainsi que Kering Eyewear. En plaçant la création au cœur de sa stratégie, Kering permet à ses Maisons de repousser leurs limites en termes d'expression créative, tout en façonnant un Luxe durable et responsable. C'est le sens de notre signature : Empowering Imagination. En 2020, Kering comptait plus de 38 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros.

Contacts

Presse

Emilie Gargatte

+33 (0)1 45 64 61 20

emilie.gargatte@kering.com

Marie de Montreynaud

+33 (0)1 45 64 62 53

marie.demontreynaud@kering.com

Analystes/investisseurs

Claire Roblet

+33 (0)1 45 64 61 49

claire.roblet@kering.com

Laura Levy

+33 (0)1 45 64 60 45

laura.levy@kering.com

www.kering.com

Twitter: @KeringGroup

LinkedIn: Kering

Instagram: @kering_official

YouTube: KeringGroup